



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal Mardi 7 juillet 2026

Ouverture de la séance à 19 heures 30

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 2 juillet 2026

PRÉSENT(E)S : M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle, Mme SILVE Caroline, Mme BREBAND Cécile, M. AUBIN Guillaume, Mme GOJON Sonia, Mme GAILLARD Laetitia, M. BOULENS Bertrand, Mme PERNOLLET Alexandra et M. MILLET Florian,

EXCUSÉ(E)S :

ABSENT : M. GOJON Daniel

POUVOIRS : Mme NEYROUD Audrey a donné pouvoir à Mme BREBAND Cécile

M. FABER Vincent a donné pouvoir à M. BOULENS Bertrand

M. ROEHRIG Arnaud a donné pouvoir à M. MILLET Florian

M. COCHARD Fabien a donné pouvoir à Mme GAILLARD Laetitia

Désignation d'une secrétaire de séance : Mme NEYROUD Michèle

FINANCES

• Information : Situation budgétaire et financière de la commune au 7 juillet 2026

1. EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE

Opérations réelles

PREVISIONS	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses prévues	2 203 190	2 626 323	4 829 513
Dépenses réalisées	926 985	1 997 125	2 924 109
Recettes prévues	2 230 190	2 626 323	4 856 513
Recettes réalisées	839 295	768 771	1 608 067
Excédent			
Déficit	-87 689	-1 228 353	-1 316 042

2. EXECUTION DES PROGRAMMES D'EMPRUNT

Emprunts prévus pour l'exercice en cours (GROUPE SCOLAIRE)

190 000

EMPRUNTS REALISES DEPUIS LE 1er JANVIER année 2026

Objet	Reste à Payer	Intérêts	Annuité	A payer	Fin prêt
Voirie Marcorens	575 794 €	8 924 €	47 982 €	56 906 €	2037
Construction Mairie	158 436 €	5 545 €	77 855 €	83 400 €	2027
Groupe Scolaire 1	2 438 548 €	91 822 €	63 802 €	155 624 €	2049
Groupe Scolaire 2	2 940 000 €	108 014 €	120 000 €	228 014 €	2050
EPF Aslam	222 414 €	7 801 €	55 603 €	63 444 €	2028
EPF Michel	304 972 €	7 033 €	25 415 €	32 448 €	2036
Syane Prêt	3 220 €	219 €	3 001,74 €	3 220,74 €	2027
Syane Crapons sud	17 200 €	1 076 €	7 524 €	8 600 €	2028
Total	6 660 584 €	230 434 €	401 182,74 €	631 656,74 €	

Ligne de Trésorerie : Néant

Emprunt signé en mai 2026 (Prêt relais Subvention) sur 3 ans

Mise à disposition 10 juin 2026

555 300 €

3. EXECUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT (avec les engagements)

	Prévues	Réalisées
20 - Immobilisations incorporelles (logiciel...)	10 215	0
21 - Immobilisations corporelles (Syane, gros matériel...)	215 446	134 626
23 - Immobilisations en cours (Groupe scolaire...)	1 950 470	1 645 743
26 - Participation et créances rattachées	5 900	5 900
27 - Autres Immobilisations (EPF 74)	82 907	0
Total	2 264 938	1 786 268

GROUPE SCOLAIRE

Montant payé sur fonds propres de 2022 à 2024 : 598 662,89 €

Montant payé sur fonds propres depuis décembre 2025 : 1 723 529,68 €

Montant des factures payées avec le prêt de 2 500 000 € : 2 500 000,00 €

Montant des factures payées avec le prêt de 3 000 000 € : 3 000 000,00 €

Montant des factures payées avec le prêt de 555 300€ : 320 321,99 €

dont Factures de travaux 6 975 354,49 €

dont Factures MOE/études (egsol,socotec) 965 931,46 €

Remboursement LTI 300 000,00 €

Assurance TRC 10 289,97 €

Assurance DO 44 987,44 €

Banque (capital) 10 106,25 €

Géomètre 3 720,00 €

Montant total déjà payé : 8 142 514,56 €TTC

7. MONTANT DE LA TRESORERIE :

229 464,00 €

Changement Important depuis le mois dernier

subvention DETR Bibliothèque	9 387
------------------------------	-------

5. RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)

SUBVENTIONS PREVUES 555 259

SUBVENTIONS REALISEES GROUPE SCOLAIRE 0

FCTVA & TAXE AMENAGEMENT

Prévisions 196 909

Réalisations FCTVA 194 909

Réalisations Taxe aménagement 5 200

6. MASSE SALARIALE

Mois en-cours

Effectif titulaire 11

Effectif non titulaire 9

Effectif total 20

Dispo 0

Arrêt maladie 1

Effectif total 1

Chap 012

Prévu 859 000

Réalisé 431 677

Tx de réalisation 50,25%

Disponible 427 323

	% moyen	Réalisé	% réalisé	Disponible
Janvier		65 652	7,64%	793 348
Février		83 692	9,74%	709 656
Mars		69 920	8,14%	639 736
Avril		69 106	8,04%	570 630
Mai		70 351	8,19%	500 279
Juin		72 956	8,49%	427 323
Juillet		0		
Août		0		
Septembre		0		
Octobre		0		
Novembre		0		
Décembre		0		
		431 677	50,25%	

• Délibération – Remboursement des frais engagés par Mme Michèle Neyroud pour l'achat de livres pour les élèves de CM2 de l'école de la Colline

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Des livres ont été achetés pour les élèves de CM2 de l'école de la Colline,

Considérant que ces achats ne pouvaient pas être réglés par mandat administratif,

Considérant que Madame Michèle NEYROUD ne prend pas part au vote,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le remboursement des frais engagés par Madame Michèle NEYROUD, pour un montant de 304.21 €,

- DIT que le paiement sera effectué sur présentation des pièces justificatives originales à la trésorerie municipale,
- DIT que les crédits nécessaires au remboursement seront inscrits au budget.

• Délibération – Décision Modificative n°1 – Programme SYANE 2022

Il convient de procéder à une décision modificative sur le budget principal afin de prendre en compte la participation du SYANE du programme GER 2022.

Ces écritures sont des opérations d'ordre budgétaire, dont le détail est exposé ci-après :

DM n°1

Ballaison - Budget Principal

DM n° 1	2026
INSEE	74025

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21538 : Autres réseaux	0.00 €	192 692.18 €	0.00 €	0.00 €
R- 13258 : Subv. non transf. Autres groupements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	192 692.18 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	192 692.18 €	0.00 €	192 692.18 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	192 692.18 €	0.00 €	192 692.18 €
Total Général		192 692.18 €		192 692.18 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de décision modificative n°1,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à la présente délibération,
- DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

MARCHES PUBLICS

Néant

ADMINISTRATION GENERALE

• Délibération – Adhésion au dispositif d'achats publics mutualisés du SYANE 2028/2032

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L2113-2 à L2113-5 ;

Vu la délibération DEL-2025-228 du Comité Syndical du Syane en date du 16 octobre 2025, portant sur la mise en place du dispositif Achats Publics Mutualisés,

Vu la délibération DEL-2025-229 du Comité Syndical du Syane en date du 16 octobre 2025, portant sur la création de la centrale d'achat du Syane,

Vu la délibération DEL-2025.00301 du Bureau Syndical du Syane en date du 11 décembre 2025, portant sur l'adhésion à la CANUT en tant que groupe de structures,

Vu la version en vigueur des conditions générales du dispositif Achats Publics Mutualisés, telles que délibérées par le Comité Syndical du Syane

Vu la version en vigueur des conditions particulières de fonctionnement de la Centrale d'achat du Syane, telles que délibérées par le Bureau Syndical du Syane

Vu la version en vigueur des conditions particulières d'accès à la CANUT, telles que délibérées par le Bureau Syndical du Syane.

Par délibération en date du 16 octobre 2025, le Syane a mis en place un dispositif Achats Publics Mutualisés visant à mettre à disposition des collectivités de Haute-Savoie un ensemble d'outils complémentaires pour accompagner le développement des politiques énergétique et numérique du territoire, en s'appuyant sur les expertises en lien avec son domaine de compétences.

Conçu comme une boîte à outils opérationnelle, le dispositif s'articule autour de plusieurs leviers accessibles aux adhérents du Syane :

- Un accès à des marchés orientés énergie et numérique, portés par la Centrale d'achat du Syane ;
- Un accès aux achats groupés d'énergie (gaz et électricité) et numérique, qui seront intégrés dans la Centrale d'achat du Syane à compter des prochaines consultations ;
- Un accès à des marchés de la CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms) sélectionnés par le Syane, pour les mettre à disposition de ses seuls adhérents.

Ce dispositif revêt plusieurs intérêts :

- Des marchés publics de travaux et de services prêts à être exécutés ;
- Un outil technique et juridique sur les sujets liés aux transitions énergétique et numérique ;
- Une optimisation des ressources et des économies grâce à la mutualisation des achats ;
- Une sécurisation des achats et un suivi rigoureux des prestataires.

L'adhésion au dispositif « Achats Publics Mutualisés » vaut, par principe, adhésion automatique à la Centrale d'achat du Syane ainsi qu'accès aux marchés de la CANUT sélectionnés par le Syane.

À ce titre, et conformément à la délibération du Comité syndical du Syane n° DEL-2025-228 du 16 octobre 2025, l'Adhérent reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales et des conditions particulières applicables à chacun des outils du dispositif, et les accepter sans réserve.

Les modalités d'accès aux marchés sont différenciées selon trois catégories :

1. Les marchés standard ouverts à tous les adhérents sans conditions spécifiques ;
2. Les marchés standard « accessibles sous conditions », en raison de leur technicité ou de leur articulation avec les offres de service du Syane ;
3. Les marchés groupés d'énergie, qui répondent à des règles de fonctionnement particulières.

L'acheteur qui recourt à une centrale d'achat est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence. L'acheteur adhérent à la Centrale d'achat est autonome dans l'exécution du marché (recensement des besoins, émission de l'ordre de service, passation du bon de commande, réception des prestations et paiement des factures).

Au vu des éléments ci-dessus exposés, il est proposé d'adhérer au dispositif Achats Publics Mutualisés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer au dispositif Achats Publics Mutualisés et ce faisant adhère à la Centrale d'achat du Syane et accède à l'ensemble des marchés de la CANUT sélectionnés par le Syane pour ses adhérents ;
- **ACCEPTE** les conditions générales du dispositif Achats Publics Mutualisés ainsi que les conditions particulières de fonctionnement de la Centrale d'achat du Syane et d'accès à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment les lettres d'engagement aux marchés de la Centrale d'achat, dans le respect des compétences qui lui ont été déléguées par l'Assemblée délibérante.
- **Délibération – Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'un orgue au profit de l'association Notre Dame des Vignes – Modification de la destination de l'orgue en cas de dissolution de l'association**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la demande de la part de l'association Notre Dame des Vignes de modifier le paragraphe concernant la destination de l'orgue en cas de dissolution de l'association,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **MODIFIE** la délibération n°1 du 4 avril 2026 en ce qu'elle supprime la disposition prévoyant que l'orgue serait restitué de plein droit à la commune sans contrepartie financière en cas de dissolution de l'association. Elle est remplacée par la disposition suivante : « *Dans l'hypothèse où l'association viendrait à être dissoute, l'orgue acquis grâce à cette subvention sera conservé par la commune de Ballaison et affecté aux services de l'Église de Ballaison.* »

RESSOURCES HUMAINES

Le recrutement d'un agent polyvalent des services techniques est actuellement en cours. Le poste est à pourvoir à compter du 31 août.

3 personnes ont également été recrutées à compter du 31 août au service enfance et scolaire :

- Madame Leslie BECK au poste d'ATSEM à temps complet,
- Madame Justine PITTET au poste d'animatrice à temps complet,
- Madame Yveline DUVILLE au poste d'animatrice à temps non complet.

AFFAIRES SOCIALES

Néant

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

- **Délibération - Convention entre le Péri's'cool et la MJC relative aux modalités d'accueil des enfants pendant les vacances scolaires**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de l'organisation de l'accueil périscolaire pendant les vacances scolaires, il est proposé de conclure une convention entre le service du Péri's'cool de la commune et la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Chablais.

Cette convention a pour objet de permettre l'accueil, par le Péri's'cool pendant les vacances, des enfants domiciliés à Ballaison entre 8 h 00 et 9 h 30, avant leur prise en charge par la MJC.

Afin de simplifier les démarches administratives des familles, un système de facturation unique sera mis en place comme suit :

- la MJC facturera directement aux familles le tarif forfaitaire de 4 € par jour de présence ;
- la commune transmettra à la MJC, à la fin de chaque mois, un état récapitulatif indiquant le nombre de journées d'accueil réalisées pour les enfants de Ballaison ;
- sur la base de cet état, la commune adressera à la MJC une facture correspondant au nombre d'accueils effectués multiplié par le tarif unitaire de 4 €.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant l'intérêt de faciliter l'accueil des enfants domiciliés à Ballaison et de simplifier les modalités de facturation pour les familles ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention entre la commune et la MJC relative à l'accueil des enfants domiciliés à Ballaison entre 8 h 00 et 9 h 30 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- **PREVOIT** que la commune facturera mensuellement à la MJC le nombre d'accueils réalisés par le service Pérès'cool conformément aux dispositions de la convention.

- **Information sur les événements de la Pérès'cool**

La fête de fin d'année du Pérès'cool s'est déroulée le 30 juin à la salle des fêtes.

Les festivités ont débuté par une danse commune, qui a également clôturé la fête, ce qui a été apprécié par les familles car ils ont pu la voir au moins une fois.

Les enfants ont ensuite présenté par petits groupes leurs talents (gymnastique, danse, cirque, chant, dessin, magie). Un buffet canadien a ensuite été proposé.

Les parents ont salué le travail réalisé par l'ensemble de l'équipe.

Les vacances d'été de juillet ont pour thème « l'Espace ». Les enfants devront retrouver Thomas Pesquet perdu dans l'espace.

De nombreuses activités ludiques seront proposées :

- 2 interventions de M. Train sur l'Espace,
- une animation intergénérationnelle avec les anciens de la commune,
- un projet lecture avec Mme Deturche à la bibliothèque,
- une animation proposée par les jeunes de la MJC Chablais au château de Thénières,
- une sortie à la plage de St Disdille et à la piscine de Thonon.
- une nuitée dans le jardin de la Pérès'cool le 15 juillet.

En août, le thème sera « la musique ». Une sortie commune est prévue avec la MJC Chablais afin de partager les frais d'autocar au lac de Passy. Une veillée jusqu'à 21h sera également proposée le 18 août.

AFFAIRES JURIDIQUES

- **Litige antenne SFR**

La société SFR a saisi le juge des référés afin de suspendre l'arrêté du 23 février 2026 par lequel la commune s'est opposée à la déclaration préalable portant sur l'installation d'un pylône de relais radiotéléphonique sur la parcelle cadastrée section D n°347 au lieu-dit Les Tuilières.

Le juge a donné raison à la société SFR en ordonnant la suspension de l'arrêté en attendant la décision des juges du fond sur la légalité de l'arrêté.

En parallèle, le juge a ordonné à la commune de réexaminer dans un délai d'un mois la déclaration préalable.

Une prise d'information avec l'avocate de la commune pour les suites à donner à ce litige est prévue dans les jours à venir.

URBANISME ET CADRE DE VIE

I. Suivi des dossiers en cours

Déclarations préalables (dossiers instruits par la commune) :

Dépôt le 12/05/2026 : DP 74025 26 00016 : M. BOULENS Bertrand, 260, impasse des Peupliers, lieu-dit : « Champs de la Croix », zone agricole. **Pose d'un petit tunnel de 8,50 m2 pour stockage matériel agricole. Décision de non opposition émise le 08/06/2026.**

Dépôt le 15/05/2026 : DP 74025 26 00017 : M. DOMANGE Cyril, 90, chemin de la Tuilière, lieu-dit : « Gevret Nord », zone Ud : pavillonnaire au développement maîtrisé. **Aménagement d'un garage en chambre + mezzanine, remplacement de la porte de garage par une baie vitrée, pose de 2 velux en toiture. Décision de non opposition émise le 15/06/2026.**

Dépôt le 18/05/2026 : DP 74025 26 00018 : ISOWATT pour Mme MODIANO Lola, 725 chemin Piroline, lieu-dit : « Champs Luche ». Zone agricole, patrimoine bâti à protéger, corridor écologique. **Installation photovoltaïque sur toiture, surface de 22,50 m2. Décision de non opposition émise le 08/06/2026.**

Dépôt le 19/05/2026 : DP 74025 26 00019 : M. NIVINOU Yann, 123 chemin du Four, lieu-dit : « Tennebrey ». Zone Ud : pavillonnaire au développement maîtrisé. **Réalisation d'une murette séparative en pierres, hauteur : 0,60 m (sur l'emplacement d'une petite véranda). Décision de non opposition émise le 09/06/2026.**

Dépôt le 19/05/2026 : DP 74025 26 00020 : M. PAPADAKIS Konstantinos, 25 chemin du Biolet, lieu-dit : « Les Chapons ». Zone Ud. Réalisation d'un portail en aluminium noir, d'un muret privatif en béton de 1,60 m et d'un garde-corps identique à ceux déjà présents. **Décision de non opposition émise le 09/06/2026.**

II. INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS DÉLIVRÉES PAR LE PRÉSIDENT DE THONON-AGGLOMERATION

Monsieur le Président de Thonon Agglomération n'a pas fait valoir son droit de préemption sur le dossier suivant :

Dépôt le 05/06/2026 : DIA 74025 26 00012 : Maître PELLET Armelle, notaire à VETRAZ-MONTHOUX (74100), pour Mme QUIBLIER Julie et M. DETURCHE Jean, terrain de 119 m2 et maison situés 47 chemin de Tennebrey 74140 BALLAISON, lieu-dit : « Tennebrey », zone Uh : hameaux historiques.

SECURITE

Néant

FETES ET CEREMONIES

• Fête du 13 juillet

La cérémonie se déroulera devant le monument aux morts, lundi 13 juillet et sera suivie par les traditionnelles festivités (repas, concerts et feux d'artifices).

MOTIONS ET VŒUX

Néant

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- **Commission JEUNESSE ET ECOLES**

Le Conseil d'école s'est déroulé le 11 juin dernier durant lequel le corps enseignant a informé les parents d'élèves et la mairie des actions réalisées pendant la période ainsi que les actions et projets prévus pour l'année prochaine.

Une réunion fin juin a également eu lieu entre les enseignants, les ATSEM et la mairie afin de faire le point sur l'entrée dans le nouveau groupe scolaire et établir la liste de leurs besoins pour l'année prochaine.

- **Commission FINANCES**

La commission finances se réunira début septembre afin de faire le point sur l'ensemble des contrats de maintenance et engager une réflexion sur les économies pouvant être réalisées.

- **Commission INFORMATION ET COMMUNICATION**

La commission retravaille actuellement les visuels de l'Echo de la Colline et du logo de la commune. Un sondage sera transmis à la population pour choisir le logo entre les deux propositions retenues par la commission.

- **Commission BÂTIMENTS - TERRAINS COMMUNAUX – VOIRIE ET RESEAUX**

Il a été présenté à l'ensemble du Conseil municipal les projets d'aménagement de voiries pour les années à venir que la commission a retravaillés. Ces propositions vont être étudiées par les conseillers et seront mises à l'ordre du jour du projet conseil pour déterminer celles qui seront retenues.

- **Commission ANIMATION - CULTURE ET ENVIRONNEMENT**

Néant

INTERCOMMUNALITE

- **Désignation d'un référent santé**

Madame Alexandra Pernollet a été désignée référente santé pour Thonon agglomération.

- **Fixation d'une date pour un Conseil privé – Présentation de l'agglomération**

Les dates suivantes seront proposées aux Elus de l'Agglomération pour la tenue d'un Conseil privé :

- mercredi 7 octobre à 19h30,
- mercredi 14 octobre à 19h30,
- mercredi 4 novembre à 19h30,
- mercredi 18 novembre à 19h30.

- **Rencontre des Conseils municipaux dans le cadre du Projet de Territoire**

L'ensemble des dates proposées par Thonon Agglomération ont été retenues par les conseillers. Monsieur le Maire et Madame Michèle Neyroud seront les élus référents pour le suivi du Projet de Territoire pour la commune de Ballaison.

INFORMATIONS DIVERSES

- Réunion d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) – Fixation d'une date pour une réunion technique

La date du samedi 19 septembre a été fixée pour la réunion technique dans le cadre du PCS.

- Programme pédagogique sur la pollution lumineuse – Pôle métropolitain

Le programme a été évoqué lors du Conseil notamment en ce qui concerne « la Nuit est belle ». Les informations ont été transmises à la commission compétente.

- Formation sur les espèces exotiques envahissantes – jeudi 27 août
- Proposition de contribution à la vie locale

Monsieur le Maire a informé les conseillers qu'une habitante propose de contribuer à la vie locale en matière d'environnement mais également dans le cadre d'autres sujets comme ceux de la nouvelle destination de l'école élémentaire. La municipalité reviendra vers elle, en cas de besoin.

- Prochains Conseils municipaux

Mardi 1^{er} septembre à 19h30

Mardi 6 octobre à 19h30

Mardi 3 novembre à 19h30

Mardi 1^{er} décembre à 19h30

QUESTIONS DIVERSES

Clôture de la séance à 21h00

Date du prochain Conseil municipal : mardi 1^{er} septembre à 19h30

La secrétaire de séance
Michèle NEYROUD



Le Maire
Christophe SONGEON

